

L'aire de bivouac

Valoriser la configuration en terrasses du bourg et ses vues sur le paysage
Offrir un cadre pour l'accueil ponctuel de touristes

OÙ ?

Sur les franges Est et Ouest du bourg, les jardins en terrasses offrent une vue somptueuse sur la vallée de la Loire. Les terrasses plantées à l'Ouest (parcelles privées) ou à l'Est (parcelles communales) sont à proximité immédiate du centre bourg, elles offrent un cadre calme et privilégié qui favorise néanmoins la rencontre entre des visiteurs de passage et des habitants (les terrasses sont aussi parfois jardinées).

QUELS ENJEUX ?

- Révéler la situation en belvédère du bourg et les vues sur le grand paysage
- Préserver et valoriser les terrasses et murets en pierres sèches
- Accueillir des touristes sur la commune
- Conforter les commerces en place
- Favoriser les rencontres entre les visiteurs et les habitants

QUOI ?

Aujourd'hui peu utilisées et peu mises en valeur, ces terrasses s'abîment : les murs en pierres sèches envahis par la végétation menacent parfois de s'effondrer. Le projet d'accueil de visiteurs sous forme de camping sur ces terrasses vise à leur conférer un nouvel usage tout en les mettant en valeur.

L'accueil de visiteurs peut ainsi se faire par la mise en place d'une aire de camping naturelle ou d'une aire de bivouac qui nécessite moins d'investissement. Une forme frugale est à privilégier.

Etude de cas pour la mise en place d'une aire naturelle de camping sur les terrasses communales

Arrêté du 17 février 2014 relatif aux normes et à la procédure de classement des terrains de camping en catégorie « aire naturelle » entré en vigueur le 1er avril 2014.

Période d'ouverture : six mois maximum, consécutifs ou non, afin de préserver la couverture végétale selon la nature des sols.

Densité d'occupation : 30 emplacements maximale à l'hectare

Superficie maximale du camping : 1 hectare.

Superficie minimale de chaque emplacement : 300 m²

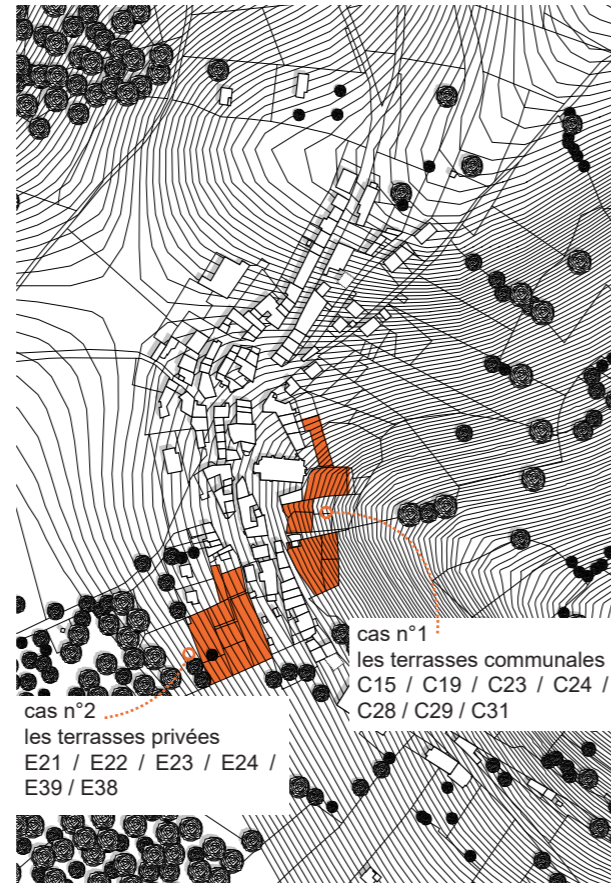
Végétation : respect de la végétation existante et de l'environnement naturel. Dans le cas de plantation de végétaux, il est nécessaire de privilégier les essences locales

Equipements communs : la présence d'une aire de jeux est obligatoire (ex. : terrain de jeu extérieur, allée de boules, balançoire, table de ping-pong...).

Equipements sanitaires : réalisés en matériaux de qualité, aménagés dans des bâtiments existants ou déplaçables. Lavabos et douches avec eau chaude (cabines individuelles), toilette, bac à laver (linge ou vaisselle), équipements électriques (prise accessible dans bloc sanitaire), points d'eau potable. Le nombre dépend du nombre d'emplacements.

Bureau d'accueil : la présence d'un lieu d'accueil.

Informations touristiques : activités liées à la découverte de l'environnement (randonnées, balades...) réalisables à proximité du site.



COMMENT ?

Cas n°1

Les terrasses communales : mise en place d'une aire naturelle de camping par la commune sur ses terrasses à l'Est ou appel à projet auprès des acteurs locaux / communaux (activité complémentaire) - gestion à confier au restaurant ?

Cas n°2

Les terrasses privées : mise en place d'une aire naturelle de camping par des privés à l'Ouest ou à l'Est de la commune.

GESTION - VIGILANCE

Dans le cas de la création d'une aire de camping naturelle, la réutilisation d'équipements existants déjà entretenus régulièrement par la commune est à privilégier. La proximité de la mairie et du point info existant avec l'aire visée permet d'offrir un point d'accueil et des sanitaires avec un faible coût d'aménagement.

Le plan local d'urbanisme intercommunal étant en cours d'élaboration, la commune devra faire la demande d'un classement en zone de loisirs de l'ensemble des terrains visés par la présente fiche.

ÉTAT PROJETÉ

cas des terrasses communales



ET AILLEURS ...

Aire de camping naturelle «La Barrette» - Pont-de-Montvert (48)

Petit camping de montagne du mont-Lozère situé à 1200 mètres d'altitude doté de 25 emplacements ombragés, aménagés entre de gros blocs de granit. Ouvert du 1er mai au 30 septembre. Camping membre des associations «l'accueil paysan» et «sur le chemin de Robert Louis Stevenson», membre du réseau «Cévennes éco-tourisme».



source : www.accueil-paysan.com

CAS D'UNE AIRE DE CAMPING NATURELLE SUR LES TERRASSES COMMUNALES

- 1 restaurant «le Bellevue»
cuisine régionale avec produits locaux
- 2 point info
boucles de randonnées et GR
intérêts touristiques
visite patrimoniale du centre bourg
- 3 aire de camping naturelle
2575 m² soit 8 emplacements
plusieurs accès piétons depuis le centre bourg
accès Sud véhicules et PMR
- 4 mairie
bureau d'accueil
- 5 sanitaires
2 lavabos
1 douche PMR
2 toilettes dont 1 PMR ou 1 toilette PMR et 2 urinoirs
2 bac à laver
1 prise électrique
1 point d'eau potable
- 6 aire de jeux